

Place de jeux de Montsevelier

Mme Dorothee Lovis, conseillère générale

“Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues, pour commencer, au nom des habitants de Montsevelier, nous tenons à remercier le Conseil communal pour la mise en place de la nouvelle place de jeux qui est très appréciée des enfants.

Lors d'une précédente séance du Conseil général, Monsieur Burri nous a informés qu'un devis avait été demandé à la maison Röthlisberger, sans vouloir faire marcher la concurrence sous prétexte que cette entreprise achète du bois à la commune. C'est donc avec surprise que j'ai constaté que c'est une entreprise de paysagiste venant d'Ajoie qui a procédé à la mise en place des plaques de protection de sol et de l'engazonnement.

Ma première question est la suivante : La commune compte plusieurs paysagistes et des entreprises de terrassement. Ces dernières ont-elles été approchées afin d'effectuer ces travaux ? Si ce n'est pas le cas, pour quelles raisons ?

Ma deuxième question : Une place de jeux doit être équipée de bancs afin que les adultes accompagnants leurs enfants pour les surveiller aient la possibilité de s'asseoir. Est-ce que la commune a l'intention de remédier à ce problème ? Merci pour vos réponses.”

Réponse du Conseil communal par M. Yvan Burri

“Madame la conseillère, le nouvel aménagement de cette place de jeux a été commandé à une entreprise jurassienne spécialisée pour ce genre de commodités parce qu'elle était en mesure de garantir les prescriptions du BPA en la matière. Cette entreprise se recommande régulièrement auprès des communes étant donné son importance dans la filière bois du canton.

Un devis lui a donc été demandé et l'offre en retour comprenait la pose de ces aménagements conformément à ses directives par une entreprise avec qui elle a l'habitude de travailler. La somme en jeu concernée par la pose des éléments étant de moindre mesure et le risque de complexifier l'exécution étant réel le Conseil n'a pas jugé pertinent de dissocier la livraison du montage et a accepté cette offre telle qu'elle lui a été proposée.

Lors de travaux d'aménagements ou de génie civil le Conseil se fait un devoir de demander systématiquement des devis aux entreprises de la commune ou de la région et ceci tant pour la commune que pour les syndicats dans lesquels nos élus ont la possibilité de faire entendre leurs voix.

La pose du banc a été demandée à notre service de voirie. Merci de votre écoute.”

Madame Dorothee Lovis est satisfaite.